

Direction Inspection Contrôle Audit

Dijon, le 29 JAN. 2025

Affaire suivie par [REDACTED]

Courriel : [REDACTED]

Le directeur général de l'agence régionale de santé
à

Madame la Présidente de la Fondation de Grammont
205 rue de l'Hôpital
70110 VILLERSEXEL

RAR N° 2C 182 939 7390 1

Objet : notification des mesures définitives suite au contrôle sur pièces réalisé au titre des articles L313-13 et suivants du code de l'action sociale et des familles – N° FINESS 700784275 - EHPAD FONDATION DE GRAMMONT - VILLERSEXEL

PJ : tableau des mesures définitives

A la suite du contrôle sur pièces de l'établissement visé en objet dont vous assurez la gestion, je vous ai adressé, par lettre du 23 décembre 2024, les mesures correctives envisagées ainsi que le rapport de la mission de contrôle afin de vous aider à restaurer au sein de votre établissement les conditions d'installation, d'organisation et de fonctionnement garantissant la qualité et la sécurité des prises en charge de vos résident(e)s.

Dans le cadre de la procédure contradictoire et en application des articles L121-1 et L122-1 du code des relations entre le public et l'administration, un délai de 15 jours vous a été accordé afin de pouvoir apporter des éléments de réponse aux 4 prescriptions et 7 recommandations envisagées et vos commentaires éventuels sur le rapport.

J'accuse réception de votre réponse en date du 15 janvier 2025, ainsi que des pièces jointes à cette dernière.

A la suite de l'analyse de ces éléments de réponse que vous avez portés à ma connaissance et conformément à ce que je vous annonçais dans ma lettre du 23 décembre 2024, je vous notifie les mesures définitives relatives aux prescriptions et recommandations. Elles sont rassemblées dans le tableau joint en annexe et classées par ordre de priorité.

J'appelle votre attention sur l'importance d'assurer la mise en œuvre et la prise en compte dans votre établissement de ces mesures. Ces dernières feront l'objet d'un suivi par mes services et plus particulièrement par : [REDACTED] médico-social secteur « personnes âgées », à la direction territoriale de Haute-Saône [REDACTED]

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois :

- d'un recours gracieux à mon attention,
- d'un recours hiérarchique auprès de la Ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles,
- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Dijon. Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Le directeur général,


Copie à :

Monsieur le président du conseil départemental de la Haute-Saône
Conseil départemental de la Haute-Saône
Direction de la solidarité et de la santé publique
23 rue de la Préfecture
C.S. 20349
70006 VESOUL Cedex

whales get marine definitions

1111 PAO PONDA 1100 GUAMAHONI
2015 R DE L'HOSPITAL
7070

07/07/2005

Téléau des mesures définitives
Recommandations

Nom établissement :	ENPAP FONDATION GRANDCHÊT
Adresse :	205 K DR L'HICHT AL 75710
Autre nom par :	

Date de mise à jour : 07/03/2013
des mesures : XXXXXXXXXX
Autre nom par : XXXXXXXXXX

Recommandations							
Nb	O	Libellé	Référentiel de bonnes pratiques	Référence rapport EIR	Lieu(s) d'abandonnée	Date de la levée	Observations
1	O	Définir et mettre en oeuvre des lieux pour stabiliser la fonction de direction et en assurer la continuité effective en formulant un protocole et des plannings d'astreinte diffusés au personnel.	Supp : mission du responsable d'établissement et rôle de l'accouchement dans la prévention et le traitement de la maltraitance HAS, 2008	R1-H2-04 O	17/01/2011		la mission a pris connaissance des éléments, la recommandation n'est pas maintenue
2	O	XXXXXXXXXX	Supp : qualité de vie en EnPAP - volet 4 : accompagnement pénitentiaire de la suite de réinsertion HAS, 2013	30 O	17/01/2011		la mission a pris connaissance des éléments, la recommandation n'est pas maintenue
3	O	Organiser de manière efficiente la circulation optimale des décisions et informations significatives prises par la direction, auprès des personnes.	Supp Etablissement : définition et répères pour la mise en œuvre HAS, 2008	H3-R5 O	17/01/2011		la mission a pris connaissance des éléments, la recommandation n'est pas maintenue
4	O	Définir la stratégie de la structure en matière de développement, et de maintien des compétences en lien avec le recueil des besoins en formation des salariés et les obligations réglementaires qui s'imposent au gestionnaire	Supp : mise en œuvre d'une stratégie d'adaptation à l'emploi des personnels au regard des préjugés accompagnées, HAS, 2009	N/P O	17/01/2011		la mission a pris connaissance des éléments, la recommandation n'est pas maintenue
4	O	Assurer la sensibilisation régulière à la biocertification et/ou la prévention de la maltraitance de l'ensemble des salariés en inscrivant annuellement, dans le plan de développement des compétences, une formation relative ce thème, ceci afin de développer une réflexion collective sur les pratiques professionnelles, la connaissance des conduites à tenir et une culture partagée autour de définitions communes.	Supp : mission du responsable d'établissement et au rôle de l'accouchement dans la prévention et le traitement de la maltraitance, partie II, HAS, 2008	N/P O	17/01/2011		la mission a pris connaissance des éléments, la recommandation n'est pas maintenue
5	O	Renforcer, auprès des professionnels intervenant dans le soin, la diffusion et l'application des bonnes pratiques professionnelles en gériatrie, leur harmonisation et concorder l'organisation des soins cliniques en instaurant des réunions de coordination et régulation des espaces sanitaires XXXXXXXXXX	Supp Etablissement : définitions et règles pour la mise en œuvre - HAS 400B partie 2 p.25 Supp : mission du responsable d'établissement et rôle de l'accouchement dans la prévention et le traitement de la maltraitance HAS, Décembre 2008	AG O	17/01/2011		la mission a pris connaissance des éléments, la recommandation n'est pas maintenue

Tableau des mesures définitives
Recommandations

Nom d'établissement : Adresse : (Code postal) :	ENPAD FOUNDATION GRANDCHÊT 2015 K OT L'HONFAL 75710
Date de mise à jour des mesures : Affaire suivie par :	VILLESEXELE

Date de mise à jour
des mesures :
Affaire suivie par :

Recommandations					
Nb	Libellé	Référentiel de bonnes pratiques	Référence rapport EIR	Livré Q/H Abandonnée	Date de la levée
6	Formaliser et mettre en œuvre une procédure d'admission et d'accueil pour les nouveaux professionnels afin de faciliter leur intégration et leur adaptation à la population accueillie au sein de l'ENPAD.	ENP mis en œuvre d'une stratégie d'adaptation à l'emploi des professionnels au regard des populations accompagnées, HAS, 2006	265	O	17/01/2025

la maison a pris connaissances des éléments, la recommandation n'est pas maintenue